

Le 12 décembre 2012

Municipalité de la Commune de 1188 Gimel

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 7 décembre 2012

Présidence: M. Stéphane Pichon, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU le préavis municipal n° 05-2011 «Règlement sur les inhumations,

les incinérations et le cimetière»;

OUÏ le rapport de la commission chargée de cet objet;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter le nouveau règlement communal et les tarifs sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

Stéphane Pichon

Le secrétaire

François Marti